

PROCES-VERBAL DE LA

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 28 OCTOBRE 2015

Le premier Vice-Président, M. Philippe DEPIERRE, remplace le Président et ouvre la séance à 20h15 avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel – 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2015 – 3. Préavis n°8/2015 – Arrêté d'imposition pour l'année 2016 – 4. Mention des préavis à venir – 5. Communications du Président – 6. Communications de la Municipalité – 7. Propositions individuelles et divers.

1. Appel

29 Conseillers présents, 13 Conseillers excusés et 3 Conseillers absents.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2015

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2015 est **approuvé par 27 oui et 1 abstention.**

Un Conseiller arrive en retard ; l'assemblée est donc constituée de 30 Conseillers présents.

3. Préavis n°8/2015 – Arrêté d'imposition pour l'année 2016

M. P. HOFMANN communique que l'arrêté d'imposition pour l'année 2015, fixé à 53% (identique à l'année 2014), arrive à échéance au 31 décembre 2015 et doit être déterminé pour 2016.

Il rappelle le fonctionnement du système de péréquation et le calcul de la facture sociale en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011. Il mentionne que les comptes 2014 montrent un excédent de recettes de CHF 425'567.41 grâce à des revenus extraordinaires et des réserves dissoutes, sans lesquels ils se seraient soldés par un déficit de CHF 874'432.59. Il précise que les acomptes payés pour la péréquation et la facture sociale en 2014 n'étaient pas suffisants car le décompte final, reçu en août 2015, indiquait qu'il restait encore un montant de CHF 369'436.00 à payer. Il précise encore que les montants de la péréquation et de la facture sociale représentent environ 75% des recettes communales en 2014.

Pour 2015, M. P. HOFMANN constate, à fin septembre, que les rentrées fiscales sont inférieures d'environ CHF 600'000.00 par rapport à la même période en 2014 ; cette baisse est due à des modifications d'acomptes et au départ d'un certain nombre de contribuables aisés. Il rappelle qu'en 2012, notre Commune avait fixé le taux d'imposition à 59 centimes, en 2013 à 57 centimes et en 2014 et 2015 à 53 centimes ; durant cette même période, le taux d'imposition moyen des communes du Canton a progressé (67,88 centimes en 2014) et le

système d'écrêtage (calcul fiscal obligeant les communes dites riches à payer une redevance plus élevée de péréquation et de facture sociale) appliqué par le Canton augmente nettement, pour notre Commune, le montant de péréquation et de facture sociale.

Tenant compte des facteurs décrits ci-dessus, il propose à l'assemblée d'accepter une augmentation de 4 points d'impôt, ce qui fixerait le taux d'imposition, pour 2016, à 57 centimes. Cette augmentation correspondrait à des recettes fiscales supplémentaires d'environ CHF 420'000.00 à CHF 480'000.00 ; ainsi le budget prévisionnel pour 2016 (calculé au taux de 57 centimes) serait déficitaire d'environ CHF 660'000.00.

Afin de pérenniser la bonne santé financière de notre Commune, en dernière année de législature, il invite l'assemblée à accepter ce préavis.

M. F. VAUTIER, président de la Commission des Finances, rapporte que, durant ces dernières années, la Commission des Finances a travaillé sur le taux d'imposition consensuellement avec la Municipalité, afin de gérer au mieux et de manière réaliste les finances de notre Commune. Il est d'avis que ladite Commission doit maintenir cette ligne de travail et s'adapter à la situation financière actuelle, influencée par trois facteurs importants : la péréquation, la facture sociale et les rentrées fiscales. Il constate que le montant de la péréquation et de la facture sociale est en nette augmentation et que les rentrées fiscales estimées dans le budget prévisionnel 2016 sont en diminution.

Après analyse du budget prévisionnel 2016 qui présente un déficit évalué à plus d'un million, il annonce que la Commission des Finances accepte la hausse de 4 points d'impôt, soit un taux d'imposition augmenté à 57 centimes pour 2016, ce qui permettrait de ramener ce déficit à CHF 660'000.00, montant qu'il juge raisonnable et supportable pour notre Commune, au vu de la situation financière actuelle. Il propose donc à l'assemblée d'accepter ce préavis.

Le Vice-Président ouvre la discussion.

M. A. MURDOCH est étonné d'apprendre que la Municipalité ne connaît pas le montant de la péréquation et la facture sociale avant la réception du décompte final (reçu en août 2015 pour l'année 2014). Il souhaite savoir pour quelles raisons il est impossible d'obtenir des éléments précis préalablement, afin d'éviter de mauvaises surprises. M. P. HOFMANN répond que le chiffre global de la péréquation et de la facture sociale pour le Canton est connu, dans un premier temps, mais la répartition des montants envers les communes, influencée notamment par les taux d'impôt fixés chaque année par toutes les communes, n'est pas communiquée. Il confirme qu'il n'obtient le montant de la péréquation et de la facture sociale dû par notre Commune qu'à réception du décompte final.

M. C. MARZER demande si un calcul a été effectué pour estimer le montant de la péréquation économisé si l'on augmente le point d'impôt à 57 centimes. M. P. HOFMANN répond que le calcul a été effectué mais n'a pas donné de résultat probant. Il souligne la difficulté d'évaluer le montant de la péréquation pour l'année prochaine et de prévoir le montant des acomptes.

M. O. DE LORIOLO demande si la Municipalité obtient une explication concernant les CHF 369'436.00 supplémentaires à payer pour la péréquation et la facture sociale 2014. M. P. HOFMANN répond que le Canton fournit les explications nécessaires et les chiffres qui sont vérifiés chaque année avec précision. M. le Syndic rappelle que le Canton effectue une estimation des dépenses annuelles à charge des communes et, sur cette base, fixe les acomptes ; compte tenu des nombreux facteurs fluctuant en cours d'année, déjà décrits

précédemment, les acomptes ne suffisent parfois pas à couvrir les dépenses réelles et un complément est facturé aux communes, comme c'est le cas pour notre Commune en 2014 ; un montant en réserve est prévu au budget pour parer à ces éventualités.

M. F. VAUTIER ajoute qu'étant donné que la facture sociale et la péréquation représentent environ 75% du budget annuel de notre Commune, cette énorme part n'est pas maîtrisée par la Municipalité mais par le Canton. La Municipalité doit donc faire confiance aux autorités cantonales et gérer au mieux les 25% restants du budget communal.

Concernant la baisse des rentrées fiscales, M. S. WENGER demande si la Municipalité connaît les raisons des départs des contribuables. Par souci de discrétion, M. P. HOFMANN ne donne pas de précision mais répond que les raisons sont multiples (optimisation de l'aspect fiscal, rapprochement du domicile par rapport au lieu de travail, par exemple).

La parole n'étant plus demandée, le Vice-Président passe au vote : **le préavis n°8/2015 est accepté à l'unanimité.**

4. Mention des préavis à venir

M. le Syndic annonce, pour le Conseil du 11 décembre prochain, un préavis concernant Télé-Dôle SA, pour la cession au Conseil régional des actions que la Commune possède.

M. Y. RAVENEL prévoit un préavis au sujet de l'étude du coût de transformation de l'auberge communale.

M. P. HOFMANN communique qu'un préavis concernant la présentation du budget communal 2016 sera mis à l'ordre du jour du Conseil de décembre prochain.

Mme O. ROCHAT-JEANMONOD et M. J. MARTIN ne prévoient pas de nouveau préavis.

5. Communications du Président

Au nom du Président, M. le Vice-Président remercie chaleureusement l'équipe qui a participé au dépouillement des élections du Conseil National et du Conseil des Etats, le dimanche 18 octobre 2015.

Il annonce qu'un tout-ménage sera envoyé, dans le courant de la première semaine de novembre, pour informer les citoyennes et citoyens de Trélex qu'une séance d'information concernant les élections communales 2016 aura lieu le 2 décembre prochain.

Il rappelle que le prochain Conseil aura lieu le 11 décembre 2015 et précise qu'il se tiendra à 19h15 car il sera suivi d'un repas.

6. Communications de la Municipalité

Au sujet de la route du Vuarne, M. P. HOFMANN informe que les bordures ont été renforcées au début de l'été mais, après une visite du site, les autorités de Trélex et de St-Cergue n'étaient pas satisfaites du résultat ; l'entreprise a corrigé les malfaçons sous garantie, ce qui a permis de respecter le budget imparti à cette tâche. Des tronçons supplémentaires, dégradés par les intempéries, ont également été remis en état et les bordures ont étéensemencées à ces endroits ; ces travaux, réalisés en accord avec la commune de St-Cergue, représentent un coût hors budget d'environ CHF 4'500.00 à charge de notre Commune.

Il ajoute qu'un avenant à la convention qui lie les deux communes pour l'entretien de la partie basse de la route du Vuarne devrait lui parvenir prochainement, signé par la commune de St-Cergue.

Concernant les gravières, il annonce que, sur le terrain de La Coque, les travaux de remblayage sont terminés et la parcelle a été ensemencée ; une réunion de tous les partenaires concernés aura lieu au mois de décembre afin d'établir un rapport final de restitution de ce site, pour clore ce dossier ; il en informera l'assemblée en début d'année prochaine. Il précise encore que la gravière prévue en forêt ne figure pas dans le budget 2016 car la société d'exploitation a décidé de ne pas entreprendre de travaux avant 2017.

7. Propositions individuelles et divers

Aucun membre de l'assemblée ne souhaite s'exprimer.

La parole n'étant plus demandée, le Vice-Président clôt la séance à 20h45.

Le Vice-Président
Philippe DEPIERRE

La secrétaire
Francine MEYSTRE

Trélex, le 6 novembre 2015